



CONSEIL SUPÉRIEUR DE L'AUDIOVISUEL

Le Président

Paris, le 02 JUIL. 2009

Cher Monsieur le Député,

Je vous communique les informations suivantes relatives à la mise en service des sites de Besançon – Lomont et Besançon – Montfaucon pour la diffusion de la télévision numérique terrestre (TNT).

Les services du Conseil supérieur de l'audiovisuel ont identifié, depuis plusieurs mois, des fréquences permettant de diffuser des services de télévision en mode numérique dans votre région. Toutefois, ces fréquences ne sont pas immédiatement disponibles. La mise en service numérique des sites de Besançon – Lomont et Besançon – Montfaucon provoquerait de fortes perturbations pour la réception des chaînes dans de nombreuses zones où la télévision est encore diffusée en mode analogique sur ces fréquences. Les études approfondies visant à trouver des fréquences de remplacement pour ces réémetteurs et permettre ainsi la numérisation immédiate des deux sites de Besançon – Lomont et Besançon – Montfaucon n'ont pas pu aboutir.

Afin de ne pas priver de télévision des milliers de foyers francs-comtois, il a été nécessaire de reporter la mise en service de ces sites. Les émetteurs seront ainsi mis en service quelques mois avant le passage à la télévision « tout numérique » de la région Franche-Comté. La date de ce passage sera fixée prochainement par le Premier ministre. Le Conseil a proposé qu'elle ait lieu au cours du second semestre 2010. Si cette date est confirmée, les émetteurs de Besançon – Lomont et Besançon – Montfaucon seront mis en service à la fin du premier semestre 2010.

Les services du Conseil sont à la disposition de vos collaborateurs pour leur fournir toutes les informations qui leur seraient utiles.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Député, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

et les plus cordiaux.

Michel BOYON

Monsieur Jacques GROSPERRIN
Député du Doubs
Permanence parlementaire
9, avenue Édouard Droz
25000 BESANÇON